



# connex

LE BULLETIN DES POLITIQUES ET SERVICES CONCERNANT LE MINISTÈRE ET L'EMPLOI

## Le nouveau fournisseur d'assurance médicale et dentaire Rapport sur les problèmes de transition

La transition à la compagnie *Green Shield* s'est faite en douceur pour la plupart de nos membres, car tous ont fait preuve de patience et de vigilance lors de l'envoi de nos divers communiqués d'information. Comme nous l'avons mentionné dans le numéro 19 de *Connex* (mai 2009), nous avons effectué ce changement afin d'améliorer la stabilité des primes et le service aux usagers, ainsi que pour perfectionner le système de règlement. Les dispositions de notre régime d'assurance n'ont pas changé, quoique nous ayons constaté quelques différences lorsque *Green Shield* a commencé à administrer notre régime.

### 1. Médicaments en vente libre et remèdes composés

Le régime d'assurance de l'Église Unie ne couvre pas l'achat de tous les produits médicaux pour deux raisons principales. C'est l'Agence du revenu du Canada qui décide quel médicament est admissible au remboursement dans le cadre d'un régime d'employeur. En tant que promoteur du régime, l'Église use de moyens de contrôle supplémentaires pour s'assurer que le régime demeure abordable.

Pour être couverts par le régime d'assurance de l'Église, les médicaments en vente libre doivent : posséder un numéro d'identification (DIN), être prescrits par le médecin, être délivrés par un pharmacien, et servir au traitement d'une condition de santé chronique et d'une affection virtuellement mortelle.

La couverture des remèdes composés, c'est-à-dire préparés par un pharmacien, relève de la politique de chaque compagnie

d'assurance, et tous les ingrédients utilisés doivent être admissibles dans le cadre du régime. À ce chapitre, les politiques de *Green Shield* diffèrent de celles de Manuvie. Veuillez contacter *Green Shield* directement au 1-888-711-1119 si vous avez des questions à ce propos.

### 2. Régime pour les retraités : coûts par ordonnance

Dans certaines provinces, en particulier en Alberta, certains membres à la retraite n'étaient pas facturés pour le montant de frais de 5\$ (au lieu du montant complet de frais d'exécution d'ordonnance) en plus du 20 pourcent de quote-part. Maintenant que *Green Shield* administre notre régime avec plus de rigueur, ce montant de 5\$ sera ajouté à la quote-part de 20 pourcent du coût du médicament, conformément aux documents officiels du régime de l'Église Unie.

#### Exemple

Un membre à la retraite a besoin d'un médicament X, xxx mg. Le médicament de marque est délivré.

Coût du médicament : 126,33\$. Frais d'ordonnance : 11,99\$.

20% (quote-part) du coût du médicament + 5\$ de frais par ordonnance = coût à défrayer par le membre pour l'ordonnance

20% (quote-part) de 126,33\$ = 25,27\$ + 5\$ (frais) = 30,27\$

Le membre à la retraite paie 30,27\$ pour son ordonnance de médicament de marque.

## Les ordonnances : Quote-part 101

Nombreux sont les membres ayant noté qu'ils paient davantage pour leurs médicaments avec *Green Shield*. Voici en bref une explication des dispositions de la quote-part qui vous aidera à comprendre quels frais les membres doivent assumer lorsqu'ils remplissent leurs ordonnances. Dans le régime de base, les membres paient 20 pourcent de leurs médicaments de marque ou génériques (c'est ce qu'on appelle la quote-part), plus les frais d'ordonnance. Les membres du régime facultatif paient 10 pourcent (de quote-part) pour les médicaments de marque, plus les frais d'ordonnance. Le régime d'assurance ne couvrira que les médicaments les moins chers, à moins que votre médecin n'indique que vous devez prendre le médicament le plus coûteux. *Note : les médicaments de marque sont généralement plus coûteux que les médicaments génériques. Parlez à votre médecin de l'option d'un médicament générique pour épargner de l'argent.*

#### Exemple

Un membre inscrit au régime d'assurance de base a une ordonnance pour un médicament X, xxx mg. Le médicament de marque lui est délivré. Coût du médicament : 126,33\$. Frais d'ordonnance : 11,99\$.

20% du coût du médicament (quote-part) + frais d'ordonnance = coût de l'ordonnance pour le membre inscrit au régime de base

20% (quote-part) de 126,33\$ = 25,27\$ + 11,99\$ (frais d'ordonnance) = 37,26\$

Le membre inscrit au régime de base paie 37,26\$ pour son médicament.

## La gestion de l'information concernant les avantages sociaux et le service paye

Maintenant que les charges pastorales adoptent le système de paye administré par ADP, toute nouvelle information au dossier de l'employé-e est mis à jour dans la base de données de la pension et des avantages sociaux conformément à ce qui est transmis par ADP. Ces changements comprennent, par exemple, l'ajout d'un-e nouvel-le employé-e, la fin du contrat d'un-e employé-e, la modification du salaire, les changements de nom et d'adresse, etc.

Les trésoriers et trésorières sont tenus de signaler tout changement à ADP, et non au Centre de retraite et d'avantages sociaux. Cela se fait lors de l'appel de cueillette d'information régulière pour le salaire. Si votre charge pastorale a opté pour le traitement « tel quel », veuillez vous assurer que les changements sont

communiqués effectivement au Service à la clientèle de ADP (téléphone : 1-877-701-7017; télécopieur : 1-877-701-7329) au moins une semaine complète avant le versement de la paye.

Pour les charges pastorales inscrites au service de paye qui ont choisi de ne pas inscrire leur personnel laïc, les changements s'appliquant à ces derniers doivent être communiqués au Centre de retraite et d'avantages sociaux (1-888-657-4607). *Note : la facturation sera administrée par l'Unité des Ressources humaines du bureau du Conseil général (appelez Henry Smal au 1-800-268-3781, poste 1120).*

Pour plus d'information, visitez le site Web de l'Église Unie au [www.united-church.ca](http://www.united-church.ca). Insérez les mots clés « payroll support ».

## Confirmation des renseignements personnels

Nous encourageons tous les membres des régimes de retraite et d'assurance collective de l'Église Unie à s'assurer que les renseignements personnels qui figurent à leur dossier au Centre de retraite et d'assurance collective sont exacts. Pour ce faire, vous pouvez appeler au 1-888-657-4607 ou vous rendre sur le site Web [www.united-church.hroffice.ca](http://www.united-church.hroffice.ca). Il est particulièrement important de vérifier votre adresse puisque c'est cette base de données qui fournit la liste d'envoi des bulletins Connex et Prévoir.

Pour les personnes qui travaillent dans le cadre des relations pastorales ou en qualité de trésorier-ère, et qui ont un accès au site comme « administrateur », il est également important de vérifier la couverture d'assurance et toute autre information qui s'applique au personnel. Cette information est résumée dans la section *About Me* du [\[church.hroffice.ca\]\(http://www.united-church.hroffice.ca\) \(voir le menu à gauche de la page\).](http://www.united-</a></p></div><div data-bbox=)

**IMPORTANT : les changements doivent être signalés à ADP par l'intermédiaire du / de la trésorier-ère ou de l'administrateur de la paye. ADP ne tiendra pas compte des corrections faites directement au Centre de retraite et d'avantages sociaux.**

### Dossier confidentiel concernant le ou la conjoint-e

Il n'est pas toujours possible de divulguer ouvertement les renseignements personnels. Pour aider les membres du personnel ministériel qui pourraient ne pas être à l'aise d'informer leur employeur de leur relation avec une personne du même sexe, un dossier confidentiel peut être aménagé en fonction des avantages sociaux. Contactez Christine McLean, superviseure, Administration des prestations, au 1-800-268-3781, poste 3116.

### Mise à jour des livrets *Summary of Coverage* (Résumé de la couverture d'assurance)

La toute dernière version des livrets du régime d'assurance collective *Summary of Coverage* pour les membres actifs et à la retraite est disponible au Centre de retraite et d'avantages sociaux de l'Église Unie. Pour obtenir une copie de ces livrets (en anglais), appelez au 1-888-657-4607 ou rendez-vous sur le site [www.united-church.ca](http://www.united-church.ca) et entrez les mots « health benefits » dans la recherche pour accéder à la page principale des Ressources humaines où vous trouverez la liste des ressources.

## Grille des salaires et des allocations 2010

La grille des minimums de salaire et d'allocation pour 2010 vient d'être envoyée par la poste aux charges pastorales et au personnel ministériel. Cette information est également disponible sur le site Web de l'Église Unie ([www.united-church.ca](http://www.united-church.ca)). La manière la plus facile de trouver ce document est de faire une recherche au moyen des mots clés « salary schedule » ou avec ce lien : [www.united-church.ca/minstaff/pastoral/salary/schedule](http://www.united-church.ca/minstaff/pastoral/salary/schedule).

Depuis cet envoi, les Ressources humaines ont reçu des appels de plusieurs personnes demandant comment il se fait que cette information est communiquée au fournisseur du service de paye pour les charges pastorales, ADP. L'information concernant les salaires demeure la responsabilité du / de la trésorier-ère ou de l'administrateur de la paye au niveau de la charge pastorale. Les augmentations de salaire ou autres changements doivent être rapportés lors de la cueillette régulière d'information par ADP.

L'Unité des Ressources humaines s'excuse auprès du personnel à la retraite qui a reçu cet envoi par erreur. Nous regrettons les incon vénients ou la confusion que cela a pu vous apporter.

## Protection et dévotion

Alors que l'on continue de parler de pandémie de grippe et d'infection pharmacorésistante, il est important de se rappeler que les visiteurs pastoraux doivent prendre des mesures pour la sécurité des membres de leur communauté, leurs amis-es, et leur famille. Le plus important est de se laver les mains avant et après avoir visité les malades. Consultez le personnel lorsque vous visitez des personnes dans des hôpitaux ou des centres de soins de longue durée, car des mesures préventives peuvent déjà y être en place. Pour plus d'information permettant de limiter la propagation de l'infection, contactez une unité de santé locale ou le ministère provincial de la santé (dont vous trouverez les coordonnées dans les pages bleues de votre bottin local).

## L'Unité des Ressources humaines : nouveau nom et nouveau ministre exécutif

Le 1<sup>er</sup> mai 2009, le nom de l'Unité des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi a été changé pour Unité des Ressources humaines. Ce changement a été apporté parce que « Ressources humaines » est plus simple et se comprend plus facilement que « MEPS ». Le travail demeure le même, seul le nom de l'unité a changé ! Le Comité permanent des Politiques et services concernant le ministère et l'emploi (PC-MEPS), le groupe de membres élus qui soutient l'Unité des Ressources humaines, gardera son nom.

Par coïncidence, l'Unité des Ressources humaines aura dorénavant un nouveau

ministre exécutif. En mai, Michael Burke a annoncé qu'il avait accepté un poste au *Toronto French School*. Une recherche a été faite et un candidat a été identifié comme successeur à monsieur Burke en la personne du pasteur Alan Hall. Comme nos lecteurs le savent, Alan est depuis longtemps membre du PC-MEPS et a été, entre autres, pendant de nombreuses années représentant des communications au comité permanent comme rédacteur de *Connex*. Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, les Ressources humaines ont accueilli Alan Hall dans ses nouvelles fonctions au bureau du Conseil général.

### Une question de relations

*Je dis souvent à la blague que je ne pars jamais une seule fois – j'oublie toujours quelque chose (mes clés, mon porte-document, ma tête !), ce qui m'oblige à revenir. Carol, qui travaille à St.Mark's où j'ai été pasteur, se contente de secouer la tête. Mais lorsque j'ai annoncé mon départ comme rédacteur de Connex et comme membre du comité permanent au printemps dernier, je n'avais pas idée que je reviendrais. Et certainement pas aussi vite !*

La décision de Michael Burke d'aller vers d'autres projets nous a pris par surprise. Un leader si qualifié et si grandement respecté! Je suis donc honoré de prendre sa succession et j'ai très hâte de travailler avec l'équipe compétente du personnel de l'Unité des Ressources humaines ainsi qu'avec les membres dévoués du comité permanent et du conseil de retraite.

Quelqu'un m'a dit : « Tu n'as aucune idée de ce que tu ne sais pas encore sur ce nouveau travail ». C'est vrai. Récemment, j'ai appris beaucoup au sujet du changement d'une relation pastorale à une autre. Ça faisait tout un bail pour moi : 23 ans! Comme plusieurs d'entre vous le savez d'expérience, mettre fin à une relation pastorale est une transition chargée d'émotions et d'un sentiment de perte. En même temps, c'est une période portée par l'anticipation et l'enthousiasme des défis à venir. Lorsqu'on me demande comment j'ai pu rester au même endroit si longtemps, je réponds que cela a été relativement simple – je me suis appliqué à considérer qu'il s'agissait de relations interpersonnelles. Bien sûr, c'est aussi un travail et la paroisse est l'employeur, mais c'est beaucoup plus que cela. C'est une relation vivante, qui respire, qui donne et qui reçoit, qui grandit et qui change constamment. S'y appliquer, la considérer avec patience et respect, est la clé pour qu'un ministère devienne un privilège béni, autant pour le personnel ministériel que pour les paroissiens et paroissiennes. Et c'est ce dont j'ai fait l'expérience.

J'espère que, tout en découvrant ce que je ne sais pas encore de ce travail, mon nouveau rôle me fournira l'occasion de faire en sorte que nos pratiques et nos services soutiennent ce genre de relations pastorales riches et généreuses que je suis si reconnaissant d'avoir vécues.

– Alan Hall

*En septembre, le comité permanent nommera un nouveau rédacteur pour Connex.*



Photo: © 2006 Wolf Kunehorsky

## Trésoriers et trésorières : gardez vos dossiers à jour

De l'information sur le service de paye est affichée régulièrement sur le site Web de l'Église Unie dans la section *Ongoing Support* des pages relatives au service de paye pour les charges pastorales. Cette section se trouve au [www.united-church.ca/minstaff/pastoral/support](http://www.united-church.ca/minstaff/pastoral/support) (ou faites une recherche au moyen des mots clés « ongoing support »). Vous y trouverez les documents PDF « *New/Change Employee Sheet* » et une version améliorée de « *Understanding the Payroll Reports* » (faciles à visionner et à télécharger).

Les Ressources humaines communiquent ces nouvelles informations et autres publications dans *Connex* et dans l'Infopac qui se trouvent sur le *Church Leadership Network*. Si vous êtes engagé-e dans le leadership de l'Église (rémunéré ou non), joignez-vous au *Church Leadership Network* au <http://churchleadership.united-church.ca>.

## Frais de service de ADP : pas de changement

Une des considérations majeures ayant guidé le choix du fournisseur pour le service de paye était de garder les frais au niveau le plus acceptable possible, à cause du fardeau financier déjà lourd pour les charges pastorales. En comparaison des autres fournisseurs de service que nous avons considérés, les frais de ADP étaient les plus raisonnables.

Bien que notre contrat de service présent stipule que les frais de services ne sont garantis que jusqu'en septembre 2009, nous sommes très heureux de vous annoncer que ADP n'augmentera pas ces frais en septembre. À la lumière de différents facteurs, dont le climat économique actuel n'est pas le moindre, ADP nous garantit les taux actuels jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Préparez-vous à la fin de l'année 2009 avec ADP

Afin d'accélérer la production par ADP des Relevés T4 pour les employés-es, l'Unité des Ressources humaines enverra en octobre à toutes les charges pastorales qui font affaire avec ADP le relevé de fin d'année 2009 et la liste de vérification 2010 de ADP. Ces communications souligneront les dates d'échéance importantes et l'information prioritaire que les trésoriers-ères doivent transmettre à ADP. Si vous n'avez pas reçu ces envois en date du 30 octobre, veuillez contacter Lee Corlett de l'Unité des Ressources humaines (téléphone : 1-800-268-3781, poste 3118; courriel : [PC-MEPS@united-church.ca](mailto:PC-MEPS@united-church.ca)).

Au début novembre, vous recevrez également votre trousse de fin d'année de ADP qui comprendra un guide de procédures et un Relevé T4 d'essai. Nous vous recommandons fortement d'examiner le Relevé d'essai que ADP vous enverra et de faire les corrections qui s'imposent avant les dates précisées dans votre Avis de fin d'année 2009. *Note : des frais de services s'appliqueront à votre compte pour toute donnée envoyée en retard.*

## La firme ADP suivie de près pour son organisation et ses services

Voilà maintenant plus de deux ans que ADP a traité la première paye de *St. Paul's International Pastoral Charge* à Estevan, Saskatchewan. A ce jour, environ 75 pourcent des charges pastorales sont inscrites à ADP. Toutes les semaines, le personnel des Ressources humaines rencontre l'équipe de direction de ADP pour vérifier la bonne marche des processus et déterminer quand et comment améliorer les services. Les problèmes qui nous sont signalés par les trésoriers-ères sont discutés et des solutions sont apportées. Lorsqu'un problème est présenté à ADP, l'équipe responsable de la rémunération peut témoigner du fait que le personnel de ADP se met promptement à la tâche pour rétablir la situation.

Si votre problème n'a pu être résolu par ADP, veuillez contacter Lee Corlett (1-800-268-3781, poste 3118, ou [PC-MEPS@united-church.ca](mailto:PC-MEPS@united-church.ca)) ou Carolyn McBean (306-586-3565, ou [ucpayrollproject@saskatel.net](mailto:ucpayrollproject@saskatel.net)). La question sera discutée à la prochaine réunion de l'équipe et vous serez contacté par la suite.



40<sup>th</sup> General Council / 40<sup>e</sup> Conseil général  
The United Church of Canada / L'Église Unie du Canada

## Propositions soumises au 40e CG

Un certain nombre de propositions concernant les programmes et les politiques administrées par le bureau du Conseil général ont été envoyées à l'assemblée du Conseil général pour être considérées et débattues. Pour en prendre connaissance, visitez le site du 40e CG :

<http://gc40.united-church.ca/fr>

## Priorisez les temps de vacances et les congés

Le personnel ministériel qui dessert les charges pastorales et autres unités de ministère, comme les ministères de présence imputables au consistoire, reçoivent une rémunération globale qui comprend un mois de vacances. Le temps de vacances est important pour la santé de la relation pastorale car il permet au personnel de se reposer et de se revitaliser. On encourage fortement les membres du personnel et leurs charges pastorales à s'assurer de réserver du temps pour les congés au cours de chaque année pastorale; il n'y a aucune disposition dans le système de relations pastorales permettant le paiement en argent des vacances ou des congés d'étude.

Vous avez du mal à trouver du temps pour vos vacances dans le calendrier de l'Église? Un outil précieux est le budget temps, similaire au budget financier que les charges pastorales et les unités de ministère préparent chaque année. Inscrivez-y l'année liturgique, les programmes, les dimanche spéciaux, les vacances et les congés d'étude pour tout le personnel.

## connex

*Connex* est le bulletin du Comité permanent du Conseil général sur les Politiques et services concernant le ministère et l'emploi. Si vous désirez des copies supplémentaires à distribuer dans votre paroisse, ou si vous souhaitez recevoir un courriel vous avisant qu'un nouveau numéro est disponible en ligne, contactez-nous par téléphone au 1-800-268-3781, poste 3161, ou par courriel au [PC-MEPS@united-church.ca](mailto:PC-MEPS@united-church.ca)

Si vous avez des commentaires à faire ou des sujets à nous suggérer, contactez le rédacteur et membre du comité, Alan Hall



a/s PC-MEPS,  
L'Église Unie du Canada  
3150, rue Bloor ouest, bureau 300  
Toronto, ON M8X 2Y4  
Courriel : [PC-MEPS@united-church.ca](mailto:PC-MEPS@united-church.ca)